



BUDGET PARTICIPATIF 2023  
**FONSORBES** 2024

**Avec 50 000€,  
que feriez-vous  
pour Fonsorbes ?**

**J'ai une idée,  
je la soumets !**

[fonsorbes.fr/en mairie](https://fonsorbes.fr/en-mairie)



  
ville de  
**fonsorbes**

# QU'EST CE QUE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

Le Budget Participatif de Fonsorbes est un dispositif de démocratie participative permettant aux Fonsorbais(es) de proposer l'utilisation d'une partie du budget d'investissement de la ville sur la base de projets citoyens.

Il permettra la réalisation de vos projets, destinés à améliorer le cadre de vie, à favoriser le vivre ensemble et le développement durable.

Ces projets devront remporter une large adhésion lors d'un vote ouvert à toutes et à tous.

# Édito

**Pour la sixième année, la ville de Fonsorbes reconduit le budget participatif.**

**La commission « implication citoyenne » a travaillé à l'amélioration de ce dispositif inscrit dans le cadre du développement de la démocratie participative en apportant quelques nouveautés.**

**Pour rappel, le budget participatif a pour ambition de donner l'opportunité aux Fonsorbais de proposer et de choisir des projets destinés à améliorer la cadre de vie.**

**Dans ce livret, vous trouverez tous les éléments qui vous permettront de vous impliquer dans cette démarche. Nous espérons que vous serez nombreux à nous faire part de vos idées.**

**Citoyennement vôtre.**

**Geneviève Voisin  
Adjointe à la vie citoyenne**

**Françoise Siméon  
Maire de Fonsorbes**

**Retrouvez toute l'information sur le budget participatif sur [www.fonsorbes.fr](http://www.fonsorbes.fr) et**



# Les nouveautés

Pour l'édition 2023-2024, la municipalité a souhaité faciliter la participation au budget participatif en laissant la possibilité aux Fonsorbais de déposer une idée et non plus un projet ficelé.

De plus, cette édition est désormais ouverte aux jeunes à partir de 12 ans (contre 15 ans l'année dernière). Idem pour le vote.

L'idée choisie par les Fonsorbais sera donc transformée en projet par le porteur de projet accompagnés du comité de suivi et des services municipaux durant le 2e semestre 2023.

# Règlement

Le comité de suivi assure le bon déroulement des différentes opérations et reste décisionnaire en cas de litige.

## Article 1 - Le territoire

Le Budget Participatif porte sur le territoire de la commune de Fonsorbes.

## Article 2 - Les participants

### Peut déposer un projet :

- Fonsorbais à partir de 12 ans

*A l'exclusion des élus*

- Projet individuel ou collectif (association, établissement scolaire, conseils de quartier,...)

- Dans le cas d'une école élémentaire le porteur du projet sera un enseignant

**Les Fonsorbais dont le projet n'a pas été retenu sur les années précédentes peuvent le représenter.**

### Peut prendre part au vote :

- Fonsorbais à partir de 12 ans

*A l'exclusion des élus.*

## Article 3 - Le montant alloué

Le Budget Participatif dispose d'une enveloppe de 50 000 € TTC pour la réalisation de projets.

Cette enveloppe est inscrite au budget d'investissement de la ville de Fonsorbes. Elle pourra être répartie entre plusieurs projets.

## Article 4 - Calendrier global

Le processus de décision du Budget Participatif se déroule sur une année civile, en suivant les étapes suivantes :

### 1. J'ai une idée, je la soumets

> du lundi 6 février au dimanche 5 mars 2023

### 2. Présentation à la commission « implication citoyenne »

> vendredi 10 mars 2023

### 3. Etude de la recevabilité des idées par la commission « implication citoyenne »

> du lundi 13 mars au jeudi 1<sup>er</sup> juin

### 4. Retour aux porteurs

> vendredi 9 juin 2023

### 5. Campagne individuelle des porteurs d'idées

> du vendredi 9 au dimanche 25 juin 2023.

### 6. Soumission des idées au vote de la population

> du lundi 26 juin au vendredi 7 juillet 2023

### 7. Montage du/des projet(s) retenu(s)

> du lundi 10 juillet au vendredi 10 novembre 2023

### 8. Réalisation du ou des projets

> en 2024

# Règlement

## Article 5 - Détail des étapes

### Étape 1. J'ai une idée, je la soumetts

> du lundi 6 février au dimanche 5 mars

Les projets peuvent être déposés sur le site Internet fonsorbes.fr ou à l'accueil de la mairie.

Le formulaire comporte :

- Nom et coordonnées
- Age
- Dénomination de l'idée
- Localisation (quartier)
- Descriptif succinct
- Public visé
- Photos (facultatif)

### Étape 2. Présentation à la commission « implication citoyenne » - vendredi 10 mars 2023

Les porteurs de projet viennent présenter leur idée aux membres de la commission « implication citoyenne » et aux autres porteurs de projets. Ce pourra être l'occasion de fusionner des projets similaires.

### Étape 3. Étude de la recevabilité des idées par la commission « implication citoyenne »

> du lundi 13 mars au jeudi 1<sup>er</sup> juin

A cette étape, le comité de suivi s'assurera auprès des services concernés de la recevabilité des idées proposées en fonction des critères suivants :

- Il relève des compétences de la commune de Fonsorbes, qui conserve la maîtrise d'œuvre du projet ;
- Il est localisé sur l'espace public communal ;
- Il est d'intérêt général ;
- Il ne comporte pas d'éléments de

nature discriminatoire ou diffamatoire ;

- Il est techniquement réalisable et n'est pas manifestement d'un coût supérieur à l'enveloppe globale de 50 000 € TTC.

Il sera également tenu compte des frais de fonctionnement induits.

- Il peut être réalisé d'ici la fin 2024

### Étape 4 : Retour aux porteurs

> Vendredi 9 juin

La commission « implication citoyenne » reçoit les porteurs d'idée pour les informer de la sélection ou non de leur idée ainsi que du motif d'un éventuel rejet.

### Étape 5. Campagne individuelle des porteurs d'idées

> du vendredi 9 au dimanche 25 juin 2023

Les porteurs auront à leur disposition des flyers regroupant toutes les idées proposées au vote pour faire leur campagne.

A partir du 23 juin, la campagne officielle municipale commence (Fonsorbaïs d'été, site internet, réseaux sociaux).

### Étape 6. Choix des idées par vote

> du lundi 26 juin au vendredi 7 juillet 2023

Les idées reconnues recevables sont présentées sur le bulletin d'été et sur le site de la commune et soumises au vote des Fonsorbaïs sur le site, à l'accueil de la mairie ou via l'urne tenue par les membres de la commission sur le marché du samedi 1er juillet.

### Étape 7. Montage du/des projet(s) retenu(s)

> du lundi 10 juillet au vendredi 10 novembre 2023

Les porteurs d'idées, le comité de suivi et les services municipaux monteront le ou les projets retenus.

### Étape 8. Réalisation du ou des projets

> en 2024

# Évaluer le coût de mon projet

Pour évaluer le coût de votre projet et vous donner quelques idées, voici quelques exemples de réalisation qui pourraient être proposées dans le cadre du budget participatif. Les prix sont approximatifs et sont TTC.



Aménager une aire de jeux (type aire de jeux de Cantelauze mobilier + sol)

>> 30 000 €



Planter des pins parasol adulte

>> 1 000 € unitaire



Implanter des bancs en fer

>> 450 € unitaire



Installer des tables de pique-nique en bois

>> 1 200 € unitaire



Installer des parkings à vélo

>> 400 € le parking de 12 places

Pour vous aider dans vos recherches et avoir des idées plus précises, vous pouvez consulter sur Internet des catalogues en ligne d'aménagement extérieur et d'équipement de fournisseurs de collectivités.

# FAQ

## Quel est l'historique des budgets participatifs ?

Le budget participatif est né au début des années 1900 au Brésil dans la ville de Porto-Alegre. En seulement 25 ans, le budget participatif s'est diffusé du Brésil au monde entier.

C'est en 2014 que Paris a lancé le premier budget participatif en France. Selon le site officiel [lesbudgetsparticipatif.fr](http://lesbudgetsparticipatif.fr), le mandat 2014-2020 aura été le mandat du renouveau des budgets participatifs en France.

En 2014, 7 budgets participatifs ont vu le jour, la France en compte 194 en 2021, confirmant leur augmentation année après année.

**La ville de Fonsorbes a été l'une des villes précurseurs de Haute-Garonne à mettre en place cet outil concret et efficace de démocratie participative.**

## Au-delà des projets, quel est l'intérêt du Budget participatif ?

Les Budgets participatifs ont été créés pour développer la participation des citoyens, recréer du lien social et retisser un lien de confiance avec le politique. Ils répondent plus généralement à l'aspiration d'une démocratie plus participative, plus directe et plus concrète. Avec parfois également un objectif de justice sociale.

## Quel est le budget de la ville ?

Le budget annuel de 2022 de la ville de Fonsorbes était de 23 millions d'euros. 61 % des dépenses étaient consacrées au fonctionnement et 39 % à l'investissement. Le budget est voté annuellement par le conseil municipal, au mois d'avril.

## Quel est la différence entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement ?

Le **budget de fonctionnement** concerne l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante de la ville (rémunération des personnels, achats des services, subventions aux associations, etc...).

Le **budget d'investissement** correspond à toutes les dépenses de construction, de rénovation de bâtiment ou de l'espace public comme la voirie ou les jardins.

Le budget participatif propose aux Fonsorbais de décider de l'utilisation d'une partie du budget d'investissement, soit 50 000€ pour l'année 2021.



# FAQ

## Qui décide de la recevabilité du projet ?

C'est la commission « Implication citoyenne » qui reçoit les projets et qui détermine en fonction des critères de recevabilité si le projet est recevable ou non.

La commission est composée d'élus représentant les différents groupes du conseil municipal.

de proximité (écoles maternelles et élémentaires par exemple)

- Sport
- Propreté urbaine
- Urbanisme
- Solidarité
- Protection de l'ordre public local
- Économie

## À quoi correspond l'intérêt général ?

L'intérêt général est une notion complexe. Il vise une utilité sociale d'un projet pour l'ensemble de la société et non pas seulement au profit d'une minorité.

Cet intérêt général se définit aussi par la prise en compte des enjeux du développement durable pour garantir une qualité de vie aux futures générations.

## Quels domaines d'actions entrent dans les compétences municipales ?

- Espaces verts
- Aménagement et mobilier urbain
- Culture et Loisirs
- Jeunesse
- Bâtiments municipaux et équipement

# LES PROJETS ELUS SUR LES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES

**Édition 2017-2018 :**  
**Aménagement du parc de Bidot**



**Édition 2019-2020**  
**Réhabilitation du chemin dit**  
**« chemin des lycéens »**



**Édition 2018-2019 :**  
**Aménagement d'un mobilier**  
**urbain sur le chemin Fontrouge**



**Édition 2021-2022**  
**Un cinéma ambitieux pour**  
**Fonsorbes**

*Achat d'un projecteur.*

**Édition 2022-2023**  
**Construction d'un Pumptrack**  
*Sera réalisé dans l'année 2023.*

# BESOIN D'AIDE POUR DÉPOSER VOTRE PROJET ?

Le comité de suivi se tient à votre disposition pour toutes questions concernant la construction de votre projet. Contactez-le par mail à [budgetparticipatif@fonsorbes.fr](mailto:budgetparticipatif@fonsorbes.fr).

*Retrouvez sur le site internet [www.fonsorbes.fr](http://www.fonsorbes.fr)  
le formulaire pour déposer votre dossier.*



BUDGET PARTICIPATIF 2022  
**FONSORBES** 2023